

**ORGANISATION EN TERMES D'HYGIENE  
DE LA PROTECTION DES PATIENTS ET DES  
PERSONNELS HOSPITALIERS  
ET DU PARCOURS DES PATIENTS,  
A COMPTER DU DECONFINEMENT**

Réf .Interne : **PCD/GDR/0022/V1/2020**

Réf. HAS : 18, 8g

**Gestion du risque infectieux****Parcours du patient**Emetteur : **Direction générale, CME, EOH,  
service de santé au travail**Mots Clés : Parcours, Protection, Personnel, Coronavirus,  
Deconfinement, Activite, Hygiene

Page : 1/8

Date de mise en application : 11/05/2020

L'organisation des soins et du parcours administratif, à la période du déconfinement, doit permettre de limiter la éventuelle diffusion du virus au sein de l'hôpital, pour les personnels hospitaliers et pour les patients. Une réflexion globale doit être engagée pour réduire les durées de séjour, favoriser la prise en charge en ambulatoire et la récupération rapide après chirurgie.

## I- MESURES DE PROTECTION A APPLIQUER QUEL QUE SOIT LE SECTEUR

### A. Patients

#### Port d'un masque obligatoire :

Tout patient porte un masque (barrière ou chirurgical) dès l'entrée dans l'établissement (consultation, hôpital de jour, hospitalisation).

#### 1. Pour les consultations :

- Les patients doivent venir masqués
- En cas de nécessité, un seul accompagnant est autorisé : il doit être masqué
- **Un stand est dressé à l'entrée du NCH à l'attention des patients pour :**
  - distribuer un masque (barrière ou chirurgical) à ceux qui n'en disposeraient pas et les former
  - les informer et les former à la friction hydroalcoolique.

#### 2. Pendant l'hospitalisation :

- Une formation à la friction est délivrée par le personnel à chaque patient et accompagnant à son entrée. Le patient réalise une FHA à chaque fois qu'il entre et sort de sa chambre.
- Le patient porte un masque chirurgical dès l'entrée d'un personnel dans sa chambre ou son box, ou dès qu'il sort de sa chambre, y compris sur le plateau technique de rééducation
- Un masque est délivré à chaque patient hospitalisé pour une journée
- Une affiche dans chaque chambre rappelle les bonnes pratiques

### B. Personnels

#### 1. Ensemble du personnel

- **Port d'un masque** par les professionnels, bénévoles et autres intervenants dès l'entrée dans le bâtiment, dans tous les lieux communs et dans les unités de soins
- **Hygiène des mains** répétée

<input type="checkbox"/> Projet		<input checked="" type="checkbox"/> Contrôlé
Rédacteurs:	Vérificateur:	Approbateur: DARCQO
Nom : FOUCAN, JARRIGE, ROGER, CURLIER, CHICOT	Nom : M. COTELLON	Nom : MELANE
Date : 06/05/2020	Date : 06/05/2020	Date : 06/05/2020
Visa : original signé	Visa : original signé	Visa : original signé
Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe Route de Chauvel 97159 Pointe à Pitre Cedex		

- **Distanciation sociale et spatiale** : à respecter scrupuleusement dans les moments où le port du masque n'est pas possible (pause-repas) : se placer et rester à au moins 1 mètre de distance les uns des autres.
- **Tenue à changer tous les jours**

## **2. Personnel soignant travaillant au contact du patient**

- **Lors des manœuvres respiratoires avec risques d'aérosolisation** (quel que soit le statut du patient) :
  - **Port d'un masque FFP2**
  - **Protection des yeux** par lunettes ou visière

Des formations seront délivrées aux personnels et en particulier aux personnels ayant intégré récemment l'institution (personnels en formation).

## **C. Visiteurs**

Les visites sont limitées et les visiteurs doivent arrivés masqués au CHU.

Les visites des personnes ayant des symptômes évocateurs de COVID-19 ne sont pas autorisées, sauf cas particuliers.

## **D. Environnement**

- Mise en place de SHA devant chaque niveau d'ascenseurs
- Zones communes : bionettoyage des espaces communs (dont les toilettes communes et les ascenseurs) plusieurs fois par jour avec une traçabilité
- Bionettoyage rigoureux et régulier des services, des chambres, etc....

# **II- PARCOURS DU PATIENT**

Les mesures sont à adapter selon les spécificités des services en concertation avec l'EOH et la cellule de crise du site. Elles doivent pouvoir être appliquées tout au long du retour progressif à une activité non COVID-19.

## **A. Organisation des soins en consultation**

Les mesures de protection décrites au paragraphe I sont à appliquer par les patients et les personnels.

### **1. Organisation spatiale**

- Admission/secrétariat : possible mise en place d'une protection de type plexiglas au niveau des zones d'accueil patient
- Salles d'attente :
  - Toutes les portes pouvant rester ouvertes doivent le rester
  - Mise en place de solution hydroalcoolique
  - Distanciation sociale :
    - Neutraliser les chaises et banquettes en tissu
    - Pour les chaises : écartier les chaises d'au moins un mètre
    - Pour les banquettes : neutraliser une assise sur deux avec mise en place d'une affiche plastique sur les assises neutralisées
- Salles de consultation/bureaux :
  - éliminer les équipements non nettoyables

- disposer de matériel pour le bionettoyage entre 2 patients

## **2. Programmation**

- programmer les rendez-vous de façon à avoir le nombre de patients correspondant au nombre de sièges disponibles
- prévoir un laps de temps suffisant pour le bionettoyage de la salle de consultation entre 2 patients

## **3. Consultation**

- Prise de rendez-vous téléphonique :
  - Questions préalables pour la prise de rendez-vous:
    - 1 : Avez-vous été testé Covid + dans les 15 derniers jours ?
    - 2 : Avez-vous été en contact avec un cas Covid +
    - 3 : Avez-vous des symptômes : toux, fièvre, difficulté respiratoire, perte de goût ou de l'odorat ?
      - Réponse positive à l'item 1 : faire le point avec le médecin du service
      - Réponse positive aux items 2 et 3: si pas d'urgence, demander au patient de se rapprocher du médecin traitant, sinon faire le point avec le médecin du service
  - Prévenir le patient que :
    - il doit venir masqué au CHU (un masque barrière en tissu suffit) et avec un stylo personnel
    - l'accompagnement n'est possible que pour les mineurs ou les patients non autonomes
    - il doit respecter son horaire de convocation et doit prévenir son ambulancier si nécessaire
    - il doit venir avec sa convocation
  - Envoyer par mail la convocation et la note institutionnelle rappelant les bonnes pratiques
- Rappel la veille du rendez-vous :
  - Il est possible de rappeler le patient la veille de son rendez-vous pour lui rappeler les obligations et lui reposer les questions de la prise de rendez-vous
- Accueil :
  - La prise des renseignements administratifs se fait en respectant les gestes barrières
  - Les documents éventuels seront signés par le patient avec son stylo
- Consultation :
  - Faire faire une friction au patient en arrivant dans la salle de consultation
  - Débuter l'entretien par les mêmes questions que celle de la prise de rendez-vous
  - Si patient symptomatique, organiser la réalisation d'une PCR

## **4. Bionettoyage**

- Dispositifs médicaux :
  - Nettoyage entre 2 patients des dispositifs médicaux de bas niveau (tensiomètres, etc..) avec un détergent-désinfectant (respectant la norme EN14476)

- Nettoyage des dispositifs médicaux de niveau intermédiaire et de haut niveau selon les procédures usuelles
- Surfaces :
  - Nettoyage systématique entre 2 patients de l'espace consultation (chaise, brancard,...) avec un détergent-désinfectant de surface pour surfaces hautes (respectant la norme EN14476) ; à réaliser par le personnel présent (médecin, IDE, AS, ASH)
  - Nettoyage réguliers des chaises/banquettes de la salle d'attente avec un détergent-désinfectant de surface pour surfaces hautes (respectant la norme EN14476)
  - Nettoyage quotidien des sols soit avec un détergent neutre, soit avec un détergent-désinfectant

## **B. Organisation des soins en hospitalisation**

### **1. Organisation en secteurs COVID**

Les mesures de protection décrites au paragraphe I sont à appliquer par les patients et les personnels.

Ces secteurs regroupent les patients qui nécessitent une hospitalisation pour une infection COVID-19. Ils sont régis par des procédures définies, disponibles sur l'intranet du CHU et sur le portail qualité du CHUG.

Les patients hospitalisés pour une pathologie autre, initialement admis dans un secteur non COVID, et finalement atteints de COVID-19, pourront rester en secteur non COVID, en mettant en place les modalités organisationnelles locales qui permettent l'application rigoureuse des règles d'hygiène définies.

### **2. Organisation en secteurs non COVID**

Les mesures de protection décrites au paragraphe I sont à appliquer par les patients et les personnels.

#### **a. Organisation spatiale**

- Les chambres doubles et quadruples sont équipées de séparation :
  - Soit rigide
  - Soit souples (type rideaux déperlants lavables) avec possibilité de changement en cas de souillure importante

#### **b. Soins**

- Tous les gestes et soins visent à éviter la transmission croisée du virus. Ainsi, en complément du port de masque :
  - Désinfection des mains par FHA, avant et après chaque contact avec un patient ou son environnement
  - Lors des manœuvres respiratoires avec risques d'aérosolisation (quel que soit le statut du patient), et à éliminer ou à désinfecter à la sortie de la chambre :
    - **Port d'un masque FFP2**
    - **Protection des yeux par lunettes ou visière**
- La découverte d'une PCR COVID positive chez un patient doit entraîner son installation en chambre individuelle.

- La gestion des soins de ces patients est alors régie par des procédures d'habillage et de déshabillage définis (cf FT/GDR/0008 et FT/GDR/0009)

### **c. Bionettoyage**

- Dispositifs médicaux :
  - Nettoyage entre 2 patients des dispositifs médicaux de bas niveau (tensiomètres, etc..) avec un détergent-désinfectant (respectant la norme EN14476)
  - Nettoyage des dispositifs médicaux de niveau intermédiaire et de haut niveau selon les procédures usuelles
- Surfaces :
  - Nettoyage quotidien des surfaces hautes des chambres (lits, tables,...) avec un détergent-désinfectant de surface (respectant la norme EN14476)
  - Nettoyage quotidien des sols soit avec un détergent neutre, soit avec un détergent-désinfectant

### **3. Organisation en secteur chirurgical ou en secteur interventionnel non COVID**

Les mesures de protection décrites au paragraphe I sont à appliquer par les patients et les personnels.

Les organisations spatiale, de soins et de bionettoyage sont les mêmes que celles-définies au paragraphe précédent (II.B.2.)

Un dépistage de COVID-19 par PCR doit être fait 24 heures avant l'intervention pour certaines chirurgies :

- chirurgie ORL notamment endoscopies et laser
- chirurgie thoracique
- chirurgie de la base du crâne proche des sinus

Gestion en salle d'opération:

- Le port de masque FFP2 par les soignants est indiqué lors des manœuvres respiratoires à risque, que le patient soit connu atteint de COVID-19 ou non, notamment lors de l'intubation/extubation.
- Le port de masque FFP2 par les soignants est indiqué pour toutes les chirurgies ORL et thoraciques, ou les actes de neurochirurgie proche des sinus

### **C. Organisation des soins en hôpital de jour, en plateau médico-technique ou en radiologie**

Les mesures de protection décrites au paragraphe I sont à appliquer par les patients et les personnels.

#### **1. Organisation spatiale**

- Admission/secrétariat : mise en place d'un plexiglas au niveau des zones d'accueil patient
- Salles d'attente :
  - Toutes les portes pouvant rester ouvertes doivent le rester
  - Mise en place de solution hydroalcoolique
  - Distanciation sociale :
    - Supprimer toutes les chaises et banquettes en tissu
    - Pour les chaises : écartier les chaises d'au moins un mètre
    - Pour les banquettes : neutraliser une assise sur deux avec mise en place d'une affichette plastique sur les assises neutralisées

- Salles d'HDJ, plateaux techniques, radiologie :
  - éliminer autant que possible les équipements non nettoyables
  - disposer de matériel pour le bionettoyage entre 2 patients

## 2. Programmation

- programmer les rendez-vous de façon à avoir le nombre de patients correspondant au nombre de places disponibles
- prévoir un laps de temps suffisant pour le bionettoyage des zones entre 2 patients

## 3. Consultation

- Prise de rendez-vous téléphonique :
  - Questions préalables pour la prise de rendez-vous:
    - 1 : Avez-vous été testé Covid + dans les 15 derniers jours ?
    - 2 : Avez-vous été en contact avec un cas Covid + ?
    - 3 : Avez-vous des symptômes : toux, fièvre, difficulté respiratoire, perte de goût ou de l'odorat ?
  - Réponse positive à l'item 1 : faire le point avec le médecin du service
  - Réponse positive aux items 2 et 3: si pas d'urgence, demander au patient de se rapprocher du médecin traitant, sinon faire le point avec le médecin du service
  - Prévenir le patient que :
    - il doit venir masqué au CHU (un masque barrière en tissu suffit) et avec un stylo personnel
    - l'accompagnement n'est possible que pour les mineurs ou les patients non autonomes
    - il doit respecter son horaire de convocation et doit prévenir son ambulancier si nécessaire
    - il doit venir avec sa convocation
  - Envoyer par mail la convocation et la note institutionnelles rappelant les bonnes pratiques
- Rappel la veille du rendez-vous :
  - Il est possible de rappeler le patient la veille de son rendez-vous pour lui rappeler les obligations et lui poser les questions de la prise de rendez-vous
- Accueil :
  - La prise des renseignements administratifs se fait en respectant les gestes barrières
  - Les documents éventuels seront signés par le patient avec son stylo
- Consultation/Examen :
  - Faire faire une friction au patient en arrivant dans la zone de soins
  - Débuter l'entretien par les mêmes questions que celle de la prise de rendez-vous
  - Si patient symptomatique, organiser la réalisation d'une PCR

## 4. Bionettoyage

- Dispositifs médicaux :
  - Nettoyage entre 2 patients des dispositifs médicaux de bas niveau (tensiomètres, etc..) avec un détergent-désinfectant (respectant la norme EN14476)

- Nettoyage des dispositifs médicaux de niveau intermédiaire et de haut niveau selon les procédures usuelles
- Surfaces :
  - Nettoyage entre 2 patients de l'espace utilisé (chaise, brancard, table de radiologie....) avec un détergent-désinfectant de surface pour surfaces hautes (respectant la norme EN14476)
  - Nettoyage réguliers des chaises/banquettes de la salle d'attente avec un détergent-désinfectant de surface pour surfaces hautes (respectant la norme EN14476)
  - Nettoyage quotidien des sols soit avec un détergent neutre, soit avec un détergent-désinfectant

#### **D. Organisation du parcours administratif**

Le parcours administratif doit être organisé pour limiter au maximum l'interaction avec le personnel administratif :

- Favoriser la préinscription administrative
- Favoriser la distanciation physique : plexiglas sur les lieux d'admissions et de caisses
- Envoyer par mail des comptes rendus de consultation et d'hospitalisation
- Prendre les rendez-vous en ligne.

Le personnel administratif en contact avec le patient respecte les recommandations générales.

### **III- POUR INFORMATION : INTERETS ET LIMITES DES DIFFERENTES MESURES POSSIBLES**

Mesures possibles	Intérêts	Limites
Chambre individuelle	-Évite la diffusion au voisin de chambre -Évite le risque de défiance entre patients en chambre double	- Disponibilité des chambres individuelles - Limitation des capacités d'hospitalisation
Séparation en unités COVID-19 positif et COVID-19 négatif	- Diminution théorique de transmission nosocomiale entre patients - Mesures de protection adaptées à chaque secteur	- Suivi des soins spécialisés à organiser - Difficultés organisationnelles - Sentiment de « fausse sécurité » pour le personnel avec relâchement possible dans le respect des règles d'hygiène dans les secteurs COVID-19 négatif - La PCR d'un patient admis en secteur COVID-19 négatif peut devenir positive en cours d'hospitalisation
Dépistage par PCR de tout entrant	- Identifie un patient COVID-19 dès son entrée - Admission en secteur COVID-19 positif	- Faux négatifs - Délais de résultat - Valeur à un instant t mais risque de se positiver les jours suivants, y compris dans un secteur COVID-19 négatif - Capacité de réalisation des PCR
Dépistage par PCR de tout personnel	Identifie un personnel COVID-19 asymptomatique et, par son éviction, limite la transmission du virus à ses collègues et patients	- Faux négatifs - Valeur à un instant t mais risque de se positiver les jours suivants : nécessiterait donc d'être réitéré à intervalles réguliers - Pénibilité pour le personnel - Lourdeur et difficulté organisationnelle - Capacité de réalisation des PCR
Masque chirurgical pour tout patient entrant et accompagnant (pédiatrie)	- Attitude universelle facile à appliquer - Limite la diffusion du virus dans l'hôpital - Rend le dépistage à l'entrée discutable	- Inconfort pour le patient - Application par le patient - Impossibilité d'être porté convenablement dans certaines situations/secteurs : pédiatrie, psychiatrie, ... - Disponibilité des masques chirurgicaux

Ces mesures viennent toujours en complément de la désinfection des mains par friction hydro-alcoolique et du port du masque chirurgical en continu pour tout contact patient.

#### **IV- REFERENCES**

- Indications du port des masques chirurgicaux et des appareils de protection respiratoire de type FFP2 pour les professionnels de santé ; Société Française d'Hygiène Hospitalière et de la Société de pathologie Infectieuse de Langue Française – 04 mars 2020
- Avis relatif à la prise en charge des cas confirmés d'infection au virus SARS-CoV-2 ; Haut Conseil de Santé Publique – 05 mars 2020
- Avis relatif à la prévention et à la prise en charge des patients à risque de formes graves de COVID-19 ainsi qu'à la priorisation des tests diagnostiques ; Haut Conseil de Santé Publique – 31 mars 2020
- Recommandations : Organisation du parcours des patients, de la protection des patients et des personnels hospitaliers à l'heure du confinement et de la reprise d'activité non COVID-19 ; AP-HP – Version 1 – 20 avril 2020
- Avis relatif au risque résiduel de transmission du SARS-CoV-2 sous forme d'aérosol, en milieu de soin, dans les autres environnements intérieurs, ainsi que dans l'environnement extérieur ; AP-HP – Version 1 – 27 avril 2020
- Dépistage pré-opératoire du COVID-19 : l'avis de la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF) - 29 avril 2020
- Recommandations de la SF2H relatives à l'organisation du parcours des patients, à la protection des patients et des personnels à l'heure du déconfinement et de la reprise de l'activité médico-chirurgicale non COVID-19 en milieu de soins ; Société Française d'Hygiène Hospitalière et de la Société de pathologie Infectieuse de Langue Française – 06 mai 2020